



# Compatibilité climatique

## Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU)

### Caractérisation

La CPJU a un volume d'investissement total d'environ CHF 1.5 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 100 à 120 des caisses de pension en Suisse.

### Politique en matière de durabilité/ESG

Depuis 2018, la CPJU applique une Charte d'investissement responsable. Pourtant, ni cette Charte ni le rapport de gestion 2020 ne contenait aucune disposition de mise en œuvre pratique d'une trajectoire ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

À la demande de l'Alliance climatique, la Caisse met à disposition son analyse de durabilité de fin 2019 qui présente des prochaines étapes prévues (mai 2020). Il en ressort que tous les gestionnaires d'actifs appliquent la liste de l'ASIR. Ainsi, la Caisse exclut seulement quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions.

Selon le Rapport de gestion 2021, la CPJU a fait un début de décarbonisation de son portefeuille en convertissant les actions des marchés émergents particulièrement sensibles au climat, qui représentent un peu plus d'un dixième de ses actions, en un fonds dont l'intensité CO2 est réduite de environ 30% (voir en bas).

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- La CPJU n'a pas encore publié comment elle entend intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus de placement et la gestion de portefeuille en ce qui concerne l'impact climatique, conformément au Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- En conséquence, la CPJU devrait décider quelles mesures concrètes elle entend demander, dans le processus d'investissement, aux gestionnaires de fortune pour qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

### Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La Caisse ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : «Les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement».
- Le Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP (juillet 2022) stipule que les caisses de pension sont tenues de prendre en compte les risques ESG «matériels» («financial materiality») dans leurs décisions d'investissement. En outre, il est reconnu que les effets liés au climat peuvent être essentiels pour une entreprise.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à la Caisse de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Courant 2021, selon le Rapport de gestion 2021 susmentionné, la CPJU a fait un début de décarbonisation de son portefeuille en convertissant les actions des marchés émergents particulièrement sensibles au climat, qui représentent, avec environ 70 mio. CHF, un peu plus d'un dixième de ses actions, en un fonds basé sur l'indice MSCI Emerging Markets ESG Leaders, dont l'intensité CO2 est réduite de environ 30%.

#### Adhésion à des associations de développement durable

Aucune affiliation n'est connue à une association de développement durable.

#### Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

La Caisse manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

#### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Situation juin 2021 :

Selon le rapport de gestion 2020, la CPJU a participé au test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020 fondé sur le modèle PACTA.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que, selon le Rapport de gestion 2021, la Caisse a analysé son parc immobilier detenu en direct pour l'efficacité énergétique et la quantité d'énergie consommée.

#### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La CPJU n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation de ses placements mobiliers compatible avec l'Accord de Paris.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de

mentionner que, selon le Rapport de gestion 2021, la Caisse a défini en interne un plan d'investissement immobilier sur cinq ans visant à améliorer l'efficacité énergétique et réduire la quantité d'énergie consommée.



#### Conclusion:

Pas de compatibilité climatique :

- Depuis 2018, la CPJU applique une Charte d'investissement responsable, qui pourtant ne se base pas sur une trajectoire spécifique d'intégration des critères ESG (Environmental, Social, Governance ESG) dans le respect du Guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- Certes, la CPJU a fait un début de décarbonisation de son portefeuille en convertissant les actions des marchés émergents particulièrement sensibles au climat, qui représentent un peu plus d'un dixième de ses actions, en un fonds dont l'intensité CO2 est réduite de environ 30%.
- Pourtant, une prise en compte efficace des risques financiers liés au climat («financial materiality») selon le concept de la double matérialité du guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP reste à démontrer – le devoir de diligence fiduciaire n'est pas encore respecté.

Une stratégie climatique explicite pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance fait encore défaut. En conséquence, la CPJU est encore loin d'être respectueuse du climat.

#### Tendance 2020-2022 :

Évaluation: stagnante

- La CPJU devrait aborder la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG et d'empreinte carbone dans le processus de sélection des titres et la gestion de portefeuille en ce qui concerne l'impact climatique, conformément au [Guide ESG](#) pour les caisses de pension suisses de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).
- La Caisse devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs.
- Cela devrait se traduire par des portefeuilles dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#).
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du [Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#) sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#), il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).
- Enfin, selon le [Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance](#), la prise d'influence ESG et climatique sur les entreprises investies (Investor's Engagement) – y compris l'exercice climatiquement positif des droits de vote des actionnaires à l'étranger – fait encore défaut.
- Pour l'«Investor's Engagement» et l'exercice des droits de vote, la CPJU devrait de préférence s'affilier directement, en tant qu'Asset Owner, à une association existante ou à un prestataire de services, ou alors – en particulier pour les titres étrangers – utiliser uniquement des Asset Managers qui pratiquent un Engagement dont l'efficacité est prouvée.



## Activités politiques

2016 : [Question écrite](#) Ivan Godat, Groupe Les Verts et Combat Socialiste-Parti Ouvrier et Populaire (CS-POP), „Désinvestissez! La caisse de pensions du Jura (CPJU) aussi“, au parlement cantonal.

Le gouvernement répond qu'il soutient, en principe, les objectifs de la campagne visant à promouvoir le désinvestissement des énergies fossiles. Il affirme que ses „consignes claires et concrètes

communiquées aux représentants de l'État pour la politique de placement sont actuellement formalisées dans une lettre de mission“ qui s'oriente sur la balance entre la performance et les risques.

Par contre le gouvernement indique que la caisse ne disposerait pas d'une taille suffisante pour gérer des „portefeuilles sur mesure“ du type demandé sans investissements fossiles qui augmenterait la complexité et les frais de gestion, mais qu'elle s'appuie sur des „produits indiciaires“ („stratégie passive“).

Cette position est pourtant en contradiction avec l'[étude](#) (en allemand) de l'OFEV „[Risques Carbone pour la place financière suisse](#)“ qui affirme que même avec une „stratégie passive“ le désinvestissement des énergies fossiles est simple et ne comporte pas des coûts intolérables, p.ex. en utilisant des véhicules comme les „produit indiciaires low carbon ou fossil-free“ (voir [Reconnaître la tendance pour les énergies fossiles](#), p. 3).

Novembre 2020 : Postulat Ivan Godat (Les Verts) [“Et si la CPJU investissait une partie de sa fortune dans la transition énergétique jurassienne?”](#). L'objet demande au gouvernement d'étudier un fonds de placement destiné à financer la transition énergétique dans le canton du Jura.

Mars 2021 : Motion Ivan Godat (Les Verts) [“Pour le climat et les retraites : décarboniser les investissements de la CPJU”](#) au parlement jurassien. L'intervention demande au Gouvernement de donner à ses représentants au sein du Conseil d'administration de la CPJU des consignes claires et concrètes afin que celle-ci s'engage dès à présent dans une stratégie de décarbonisation.

Septembre 2021 : La motion Ivan Godat (Les Verts) [“Pour le climat et les retraites : décarboniser les investissements de la CPJU”](#) est acceptée au parlement jurassien.